

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013  
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55  
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50  
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

### ABSENT :

M. MAURRAS Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LE TAILLAN-MEDOC - PAE secteur du Chay - Programme des équipements publics - Bilan de la Concertation - Information - Approbation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**1 – Contexte de la concertation**

Par délibération n°2009/0821, en date du 27 novembre 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a instauré un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) du secteur du Chay, sur la commune du Taillan-Médoc.

L'objectif principal de cette procédure est de compléter l'urbanisation de ce secteur afin de mieux l'intégrer aux quartiers existants (urbanisme résidentiel) avec un souci d'économie de l'espace et de développement durable. L'accent est mis sur la production de logement afin de répondre aux objectifs du PLH et d'apporter une certaine mixité sociale. Un effort très particulier est consacré à la production d'un habitat social adapté au relogement d'une grande partie des familles des gens du voyage présentes sur le site.

Par ailleurs, ce secteur formera une nouvelle entrée de ville. L'objectif urbain recherché, est de diffuser la circulation à travers le secteur du Chay afin de « banaliser » le quartier, via un réseau viaire hiérarchisé, intégrant des continuités de liaisons douces.

Enfin, il sera aménagé un espace tampon le long de la RD 1215 qui accueillera notamment deux bassins hydrauliques nécessaires à l'assainissement des eaux pluviales, traités sur un mode paysagé, qui constitueront l'amorce d'un parc public.

Ainsi pour répondre à ces objectifs, ce PAE comprend un Programme des Équipements Publics qui se décompose comme suit :

- Chemin du Chay : travaux de voirie et assainissement,
- Chemin des Graves : travaux de voirie et assainissement,
- Voie nouvelle îlot Sabaton partie sud : travaux de voirie et assainissement,
- Collecteur des eaux pluviales de Bussaguet : travaux assainissement,
- Bassins d'étalement des eaux pluviales : travaux assainissement,
- Extension d'un groupe scolaire existant à proximité.

Par délibération n°2010/0296, en date du 25 juin 2010, le Conseil de communauté a décidé l'ouverture de la concertation publique préalable, au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, portant sur ce programme de travaux de voirie et assainissement réalisés dans le cadre du PAE du Chay. Celui-ci répond de manière opérationnelle aux objectifs définis, en permettant de diffuser la circulation à travers le secteur du Chay, via un réseau viaire hiérarchisé, intégrant des continuités de liaisons douces. Il propose aussi la réalisation de bassins hydrauliques nécessaires à l'assainissement des eaux pluviales, traités en mode paysagé.

Conformément à la délibération précitée de 2010 cette concertation a pris les formes suivantes :

- Dépôt d'un registre et du dossier de présentation du projet à la mairie du Taillan-Médoc, à la Direction Territoriale Ouest (au Haillan) de la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) ;
- Mise en ligne de la concertation sur le site <http://participation.lacub.fr>.

Cette concertation a été ouverte le 6 septembre 2010, le public en ayant été informé, notamment, par voie de presse, concomitamment au démarrage des études préliminaires de ces voies. Elle a été clôturée le 02 août 2013, le public en ayant été informé préalablement par voie de presse en parallèle de la fin des processus de validation des avant-projets.

Il convient maintenant de dresser le bilan de cette concertation publique.

## **2 - Bilan de la concertation**

La concertation a permis de renforcer l'implication et la participation des citoyens dans l'élaboration de ce projet.

Le public a ainsi été mis en mesure de prendre connaissance des pièces du dossier de concertation tant sur les sites précités que le site internet, et d'apporter les contributions sur les registres papier ainsi que le registre électronique mis en ligne sur le site internet.

Par ailleurs une dernière réunion publique s'est tenue en mairie le 11 juin 2013 afin de présenter au public les évolutions du projet.

La décomposition des remarques est la suivante :

- 0 observation sur le registre de la mairie du Taillan-Médoc,
- 10 observations sur le registre mis en ligne,
- aucune observation sur le registre déposé à la Cub, Direction Territoriale Ouest.

Il est précisé que l'ensemble des observations est consultable dans les locaux de la Direction Territoriale Ouest de la Cub, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. 10 observations ont été retenues pour dresser ce bilan (5 avis favorables, 0 avis défavorable, 5 autres observations).

Les observations plaident en faveur du projet avec bien souvent des propositions concrètes en matière de logements, particulièrement sur les matériaux à employer et les modes de

constructions (HQE, BBC, etc.), ou sur la nécessité de bien articuler ces constructions avec les secteurs limitrophes. Étant précisé que la présente concertation ne portait pas sur les règles de constructibilité du secteur (ce qui ressort du PLU), mais sur le projet d'équiper ce quartier en voiries et réseaux.

En outre, la plupart des avis se félicitent de la volonté de traiter le secteur naturel au sud de la RD 1215 occupé par les gens du voyage.

On note de fortes préoccupations concernant la réalisation d'équipements publics nécessaires à cette nouvelle population, particulièrement d'équipements scolaires et de voiries en relation avec le fort apport de population prévu.

L'analyse des contributions permet donc de retenir qu'il n'y a pas d'opposition à ce projet d'aménagement.

Eu égard aux diverses remarques soulevées, il paraît pertinent de poursuivre l'opération. Ainsi, la Communauté urbaine de Bordeaux, en tant que maître d'ouvrage de cette opération, devra, par la suite, arrêter son projet définitif, avant de le soumettre à l'enquête publique.

Cette action est inscrite au contrat de co-développement 2013-2014 de la commune du Taillan-Médoc, fiche action n°2.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

### **Le conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme notamment l'article L.300-2,

**VU** la délibération n°2009/0821, en date du 27 novembre 2009, décidant d'instaurer un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) du secteur du Chay sur la commune du Taillan-Médoc,

**VU** la délibération n°2010/0296 en date du 25 juin 2010 validant la décision d'ouvrir le PAE du secteur du Chay à la concertation publique préalable,

**VU** les observations écrites dans les registres de concertation, consultables dans les locaux de la Direction Territoriale Ouest,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'analyse des observations montre une volonté de la population de voir aboutir ce projet.

## DECIDE

**Article 1** : D'arrêter le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation du PAE du secteur du Chay au Taillan-Médoc, tel qu'il est dressé ci-dessus ;

**Article 2** : De tenir à disposition du public les observations relatives à cette concertation, à la Direction Territoriale Ouest de la Communauté urbaine de Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture des services de la Cub.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 8 OCTOBRE 2013</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013</b></p>
---

Mme. CHRISTINE BOST